

Groupe de travail : Délégation locales



Fiche

Monter une délégation locale

Notre fédération est représentée dans 12 régions, et 48 départements. Également en Guadeloupe et Martinique. Et à l'international en Belgique, Luxembourg et Italie. Certains comptent plusieurs de ses membres, d'autres un seul.

Notre but est de **fédérer, de promouvoir et de soutenir**. Aussi lors du récit de ce qui se fait dans le département de la Loire, lors de l'AG de 2022, l'idée de monter des antennes locales a vu le jour. Elle permettra d'élargir et d'essaimer plus largement, d'agir en mutualisant les forces et les compétences.

Voici une fiche-guide qui permet de comprendre les objectifs et donne les premiers éléments pour monter et développer sa délégation locale.

Une délégation locale, pourquoi ?

- Faire connaître et étendre la reconnaissance de la Fédération
- Étendre l'influence locale, être vu et entendu par un public de plus en plus vaste
- Être identifié comme un interlocuteur ressource
- Développer la reconnaissance de la fédération
- Éviter la redondance de structures œuvrant pour la même cause
- Partager des outils de communication, de réflexions et de travail

C'est un partenariat « gagnant-gagnant » : la Fédération offre son image, sa crédibilité, son réseau, et la délégation locale va, au travers de ses objectifs, développer le réseau de la Fédération et des actions qui étendront son rayonnement et sa lisibilité.

Une délégation locale offre un relais : une personne intéressée peut s'adresser à ce référent local, plutôt qu'au siège.

Une délégation locale, qu'est-ce que c'est ?

- Collaborer pour la même cause
- Partager les connaissances et expériences
- Partager les outils de communication, de réflexion et de travail de la fédération
- Bénéficier des compétences et expériences de chacun
- Étendre le réseau des contacts

- Faire partie d'une communauté de pairs, soutenir et être soutenus

C'est un vivier d'acteurs locaux qui œuvrent dans le champ d'action de la fédération. Ils peuvent par ce biais, bénéficier des compétences et expériences de chacun, étendre le réseau de leurs contacts, faire partie d'une communauté de pairs, soutenir et être soutenus.

La diversité des acteurs du réseau apportera un plus par la complémentarité des approches, des expériences et l'influence plus large qu'elle pourra générer. Les acteurs peuvent provenir de secteurs différents (soignants, jardiniers, paysagistes, éco-thérapeutes, hortithérapeutes, animateurs nature, institutions, associations...), mais qui se rejoignent sur la charte de la fédération.

Remarque : Les membres d'une délégation doivent être adhérents à la Fédération.

Quelle échelle pour sa délégation locale?

Une délégation locale a une dimension territoriale et géographique propre.

Ce peut être une échelle très locale (quartier, ville), ou départementale, voire régionale suivant les souhaits et les objectifs que se sont fixés ses membres. Elle peut être amenée à évoluer.

Comment fonctionne une délégation locale ?

> La création :

- Pour monter une délégation, il faut au minimum 2 personnes (un délégué et son adjoint), tous deux membres actifs.
- La fiche de demande de création d'une délégation doit être remplie et sera étudiée et validée par décision du Conseil d'Administration. Seront présentés dans cette fiche le délégué et son adjoint.
- Ils sont nommés par décision du Conseil d'Administration, pour un mandat de trois ans, adapté à chaque délégation en fonction de sa taille.
- Le délégué local est l'interlocuteur du président et du Conseil d'Administration. Il est tenu informé des orientations données par le Conseil d'Administration et il rend compte au président des actions menées localement par sa délégation.

> L'organisation :

- Chaque délégation peut avoir une spécificité et un fonctionnement propre, adapté au contexte local.
- Elle sera répertoriée sur le site de la Fédération, sous forme cartographique avec une fiche spécifiant le contact local. Elle pourra également bénéficier d'un espace propre qu'elle fera vivre.
- Des publications sur le site, réservées aux membres ou publiques pourront être mises en place également.
- La Fédération la soutient par la mise à disposition d'outils de communication comme des flyers, un kakémono, un possible défraiement pour un salon ... et toutes les ressources et compétences dont elle dispose en interne.
- Certains frais de fonctionnement de la délégation locale peuvent être pris en charge par la Fédération. La demande doit être présentée au préalable au bureau avant même d'être engagée. Le remboursement se fera sur présentation de facture.
- Les délégations ne peuvent pas recevoir directement de sommes d'argent, seul le trésorier et le président de l'association sont habilités à encaisser et à tenir comptabilité des recettes et des dépenses de la Fédération.
- Chaque année, avant l'AG, la délégation transmet son bilan d'activité annuel pour présentation lors de

l'AG. Le format reste libre, adapté à chaque délégation.

Les limites de la mission d'une délégation locale

Elle n'a pas nécessairement la mission de répondre à toutes les demandes qui lui seraient faites (renseignements, participation pour monter des projets...). Elle peut renvoyer vers le siège. Elle agit pour et avec les acteurs de son réseau.

Elle n'a pas forcément l'obligation d'être présente sur toutes les manifestations ayant trait au jardin ou au soin de son secteur. Elle décide de la pertinence de celles auxquelles elle choisit de participer.